



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

Distr.  
GENERALE

FCCC/AGBM/1995/7  
21 novembre 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN  
Deuxième session  
Genève, 30 octobre - 3 novembre 1995

**RAPPORT DU GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN  
SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIEME SESSION,  
tenue à Genève du 30 octobre au 3 novembre 1995**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION . . . . .	1 - 3	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 1 de l'ordre du jour) . . . . .	4 - 13	3
A. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	4	3
B. Organisation des travaux de la session . . . . .	5	4
C. Organisation des travaux des sessions futures . . . . .	6 - 10	4
D. Participation . . . . .	11 - 12	6
E. Documentation . . . . .	13	6
III. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU AUTRES QUE LE PRESIDENT (Point 2 de l'ordre du jour) . . . . .	14 - 16	6
IV. RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS PREVUS AUX ALINEAS a) ET b) DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 4 (Point 3 de l'ordre du jour) . . . . .	17 - 39	7

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. PROMOTION SOUTENUE DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 4.1 (Point 4 de l'ordre du jour) . . . . .	40 - 46	10
VI. CARACTERISTIQUES EVENTUELLES D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE (Point 5 de l'ordre du jour) . . . . .	47 - 53	12
VII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 6 de l'ordre du jour) . . . . .	54 - 57	13
<u>Annexes</u>		
I. Listes des participants . . . . .		14
II. Documents établis pour la deuxième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin . . . . .		17

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La deuxième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (dénommé ci-après "AGBM") s'est tenue à Genève du 30 octobre au 3 novembre 1995. La session a été convoquée conformément au calendrier confirmé à la première session (FCCC/AGBM/1995/2, par. 15).

2. Le Président de l'AGBM, M. Raúl Estrada-Oyuela, a ouvert la session à la première séance, le 30 octobre 1995. En souhaitant la bienvenue aux participants, il a noté que les récents travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avaient confirmé les craintes qui avaient motivé l'adoption de la Convention et le fait que les changements climatiques planétaires risquaient d'avoir des conséquences graves sur les pays en développement. Il a rappelé l'importance du principe de précaution et du principe des responsabilités communes mais différenciées et a souligné que les pays développés se devaient de donner l'exemple. Vu le peu de temps et de ressources disponibles, le Président a exhorté les Parties à prendre des décisions et à aller de l'avant en ce qui concerne le processus d'analyse et d'évaluation à la session en cours. Il a fait valoir qu'à un moment ou à un autre il faudrait limiter le nombre des politiques et des mesures à analyser afin de parvenir à des résultats concrets. Le Président a également souhaité la bienvenue à deux nouvelles Parties, faisant observer que les Parties à la Convention étaient désormais au nombre de 138.

3. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a indiqué qu'à sa grande satisfaction il avait été possible d'offrir une aide financière à l'ensemble des Parties admises à en bénéficier pour leur permettre de participer à la session. En ce qui concerne l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire exécutif a fait observer que les points de l'ordre du jour avaient été formulés de façon délibérément succincte et que le Mandat de Berlin demeurerait l'élément de base dans tous les cas. Il a ensuite présenté la documentation établie pour la session. Evoquant les travaux de la session, il a noté qu'il était important de concilier le souci d'exhaustivité et la nécessité de commencer à définir un axe d'action pour l'avenir. Il a également fait observer que l'AGBM pourrait jouer un rôle beaucoup plus utile en évaluant les résultats de l'analyse technique qui pourraient lui être soumis qu'en entreprenant elle-même ce type d'analyse.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 1 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

4. A la 1ère séance de l'AGBM, le 30 octobre, le Président et le Secrétaire exécutif ont expliqué la structure de l'ordre du jour provisoire et précisé sur quelles bases il avait été établi. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre encore au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires. Le représentant d'un Etat doté du statut d'observateur a fait également une déclaration. A sa 1ère séance, le 30 octobre, l'AGBM a adopté l'ordre du jour

ci-après, étant entendu que toutes les questions à traiter, y compris l'analyse et l'évaluation, seront examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour :

1. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Organisation des travaux des sessions futures.
2. Election des membres du Bureau autres que le Président.
3. Renforcement des engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 :
  - a) Politiques et mesures;
  - b) Objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions selon des échéances précises.
4. Promotion soutenue de la mise en oeuvre de l'article 4.1.
5. Caractéristiques éventuelles d'un protocole ou d'un autre instrument juridique.
6. Rapport sur les travaux de la session.

**B. Organisation des travaux de la session**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

5. A la 1ère séance de l'AGBM, le 30 octobre, le Président a rappelé que des services seraient disponibles pour tenir deux séances avec interprétation par jour, une le matin et une l'après-midi. L'AGBM a accepté d'organiser ses travaux selon le calendrier proposé à l'annexe II du document FCCC/AGBM/1995/3/Add.1. Le Président a rappelé que les observateurs des organisations non gouvernementales étaient les bienvenus, avant et après les séances, dans la partie de la salle de conférences où prennent place les représentants, mais qu'ils devaient rester tout au long des séances, dans la section de la salle qui leur était réservée.

**C. Organisation des travaux des sessions futures**

6. A la 6ème séance, le 2 novembre, le secrétariat a rendu compte de la situation en ce qui concerne la diffusion des informations relatives aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I et les rapports d'examen approfondi. Dans ce contexte, une abondante documentation sera disponible pour les débats sur la question prévus à la troisième session.

7. Le Secrétaire exécutif a rappelé les dates des sessions futures du Groupe spécial, en tenant compte de la décision du Bureau de la Conférence des Parties sur le calendrier de la deuxième Conférence :

- 3ème session : 4-8 mars 1996
- 4ème session : plusieurs jours entre le 8 et le 19 juillet 1996  
(période réservée pour la deuxième Conférence des Parties)
- 5ème session : 21-25 octobre 1996
- 6ème session : 10-14 mars 1997

Les réunions de 1996 auront lieu à Genève. Le calendrier pour la période restante de 1997 est encore incertain, les dates de la troisième Conférence des Parties n'ayant pas encore été fixées. On espère que six semaines de réunions, tant en 1996 qu'en 1997, pourront être prévues pour les travaux relatifs à la Convention.

8. Le Secrétaire exécutif a pris note de la demande présente et future de documentation à laquelle le secrétariat devra faire face pour la troisième session. Il a indiqué que le volume de travail semblait se situer dans les limites du possible, mais que des priorités devraient être établies en cas de difficultés.

9. Le Secrétaire exécutif a indiqué que les Parties étaient actuellement avisées, au moyen de communications officielles adressées aux missions permanentes, du montant de leurs contributions, venant à échéance au 1er janvier 1996, à verser au Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention. Des exemplaires de ces communications étaient distribués aux participants. Le Secrétaire exécutif a rappelé aux Parties qu'il était indispensable de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention afin d'assurer un financement suffisant pour la prochaine session. Il a en outre exhorté les Parties à verser des contributions au Fonds spécial destiné à financer des activités supplémentaires dans le cadre de la Convention. Il a appelé les Parties à verser leurs contributions avant la date d'échéance, c'est-à-dire avant le 1er janvier, de manière à éviter toute perturbation du travail entrepris dans le cadre de la Convention. Il a en outre instamment prié les délégations de veiller à ce que leurs collègues de New York soient pleinement informés de l'importance de la décision que l'Assemblée générale s'apprêtait à prendre au sujet du financement du coût des services de conférence destinés aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.

10. Le représentant du Canada a annoncé une contribution de 65 000 dollars canadiens au Fonds spécial de contributions volontaires destiné à financer la participation des pays en développement. Le Secrétaire exécutif et ses collègues ont répondu à diverses questions, remercié les contributeurs de leur soutien et rappelé que les questions financières et budgétaires seraient examinées à la prochaine session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI).

#### **D. Participation**

11. Les listes des participants à la deuxième session de l'AGBM sont reproduites à l'annexe I du présent document.

12. L'AGBM s'est félicité de ce que les ressources du fonds spécial de contributions volontaires aient été suffisantes pour permettre d'offrir une aide financière aux 106 Parties admises à en bénéficier et qu'un si grand nombre d'entre elles ait été en mesure de participer à la session. L'AGBM a exprimé sa gratitude aux contributeurs et a dit qu'il espérait que l'on pourrait maintenir ce niveau élevé de participation aux sessions ultérieures.

#### **E. Documentation**

13. La liste des documents établis pour la deuxième session de l'AGBM figure à l'annexe II du présent document.

### **III. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU AUTRES QUE LE PRESIDENT**

(Point 2 de l'ordre du jour)

14. A la 1ère séance de l'AGBM, le 30 octobre, le Président a rendu compte des consultations qu'il avait eues avec les groupes régionaux pour la présentation de candidatures au Bureau de l'AGBM. Il a rappelé que la Conférence des Parties l'avait autorisé à sa première session à engager ces consultations et a indiqué qu'elles allaient se poursuivre.

15. Le Président a donné de nouvelles précisions sur ses consultations lors de la 3ème et de la 5ème séance, le 31 octobre et le 1er novembre. A la 7ème séance, le 3 novembre, le Président a indiqué les grandes lignes d'une proposition visant à parfaire l'élection du Bureau. Il serait élu un vice-président et un rapporteur, le rapporteur faisant également fonction de deuxième vice-président. Les Présidents de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) seraient membres ès qualités. Six conseillers seraient invités par le Président à participer aux réunions du Bureau sur un pied d'égalité avec les membres élus et les membres ès qualités. L'appui financier destiné à faciliter la participation des membres et conseillers aux réunions serait fourni conformément à la pratique normale, c'est-à-dire à raison d'un délégué pour chaque Partie remplissant les conditions requises. Ces dispositions seraient revues lors de la deuxième session de la Conférence des Parties. Un représentant du gouvernement du pays qui accueillera la troisième session de la Conférence serait invité à participer aux délibérations après la deuxième session de la Conférence.

16. Un consensus n'ayant pu se dégager entre tous les groupes régionaux, le Président s'est engagé à poursuivre ses consultations à la troisième session.

**IV. RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS PREVUS AUX ALINEAS a) ET b)  
DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 4**  
(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

17. L'AGBM a examiné le point 3 à la première séance, le 30 octobre. Il a entendu des déclarations des représentants des cinq Parties, dont un représentant qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

18. L'AGBM a examiné l'alinéa a) du point 3 à ses 1ère et 2ème séances, le 30 octobre, et à sa 3ème séance le 31 octobre. Les représentants de 20 Parties ont fait des déclarations, dont un au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre encore au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS). Le représentant d'un Etat observateur a également fait une déclaration.

19. L'AGBM a examiné l'alinéa b) du point 3 à sa troisième séance, le 31 octobre. Il a entendu des déclarations de représentants de 13 Parties, dont un qui a pris la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS).

2. Conclusions

20. Sur la base d'une proposition du Président, l'AGBM, à sa 7ème séance, tenue le 3 novembre, a adopté les conclusions suivantes.

21. Dès l'ouverture du débat sur ce point, tous reconnaissent son importance cruciale pour le processus du Mandat de Berlin, eu égard aux dispositions de la Convention et à son objectif. Le processus a pour but, notamment, de renforcer les engagements énoncés aux alinéas a) et b) de l'article 4.2 en adoptant une approche consistant à renforcer les politiques et les mesures et à définir des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions selon des échéances précises, conformément au Mandat de Berlin.

Politiques et mesures (Point 3 a) de l'ordre du jour)

22. L'AGBM a ouvert ses débats sur les questions de fond en examinant le renforcement des politiques et des mesures intéressant les Parties visées à l'annexe I. Conformément au Mandat de Berlin et aux conclusions de la première session, l'AGBM a examiné les questions concernant l'analyse et l'évaluation des politiques et des mesures, notamment la question des coûts et des avantages environnementaux et socio-économiques pour toutes les Parties, et les résultats susceptibles d'être obtenus. La responsabilité qui incombe à chacune des Parties visées à l'annexe I d'entreprendre des travaux techniques et des analyses et/ou d'en rendre compte a été soulignée, et la nécessité pour toutes les Parties siégeant à l'AGBM d'évaluer les résultats des analyses a été également confirmée.

23. Le Groupe spécial est parvenu à la conclusion qu'il ne serait pas possible, dans les délais impartis, de procéder à une analyse et à une évaluation détaillée de toutes les politiques et mesures envisageables. Il a été reconnu qu'il fallait commencer par resserrer, mais sans le refermer, l'éventail des politiques et des mesures examinées. Quelques Parties ont estimé que la deuxième session se tenait trop tôt pour pouvoir entreprendre cette tâche. D'autres ont tenté de faire démarrer cet effort en recensant les politiques et les mesures qu'il convient de placer au centre de l'attention ou celles faisant déjà l'objet d'une forme ou une autre d'analyse et d'évaluation, en proposant les critères à appliquer pour évaluer les politiques et les mesures ou en suggérant des moyens et des procédures à cette fin, par exemple la présentation de communications supplémentaires par les Parties. Ce travail de resserrement devrait progresser à la troisième session du Groupe spécial pour que le processus soit suffisamment avancé pour la troisième session de la Conférence. Quelques Parties ont demandé au secrétariat de préparer le terrain en effectuant une analyse et une évaluation des politiques et des mesures portant sur un secteur choisi à cet effet.

24. Plusieurs approches différentes ont été proposées pour l'examen des politiques et des mesures : une approche reposant sur les annexes et correspondant à différents degrés d'actions communes, une approche sectorielle et transsectorielle, une approche faisant référence à la technologie, une approche par instrument, une approche faisant appel à un menu d'options, et des mécanismes permettant de concrétiser ces démarches. La recherche technologique et le développement et la diffusion de la technologie ont été jugés particulièrement importants. La nécessité a été soulignée de respecter les différences tenant à la situation particulière des pays, à leurs points de départ et à leurs modes d'approche, ainsi que les autres considérations fondamentales mentionnés à l'article 4 du Mandat de Berlin, paragraphe 2, alinéa a).

25. L'AGBM s'est félicité du rapport intérimaire du Groupe d'experts des pays figurant à l'annexe I en vue d'actions communes à prendre par les Parties visées à cette annexe. Il a demandé au Groupe d'experts de tenir compte des vues exprimées au cours de la session et a souligné qu'il attendait avec intérêt de recevoir des rapports à intervalles réguliers et, le moment venu, des analyses sur les problèmes de fond.

26. L'AGBM a indiqué qu'il attendait avec intérêt d'examiner les aspects du deuxième rapport d'évaluation du GIEC concernant les politiques et les mesures. Ce rapport était considéré comme une source d'information sur les problèmes de fond pour les débats de la troisième session. L'AGBM a invité le Président et les personnalités intéressées du GIEC à présenter à ce moment-là les conclusions du GIEC.

27. L'AGBM a prié les Parties qui parrainent la Climate Technology Initiative (Initiative sur les changements climatiques) de lui présenter un rapport intérimaire à sa troisième session.

28. L'AGBM a invité les Parties à adresser au secrétariat, d'ici au 15 janvier 1996, des communications préliminaires en y formulant des idées et des observations supplémentaires sur les politiques et les mesures, notamment, si possible, des informations sur le rapport coût-efficacité, sur les coûts et

avantages environnementaux et socio-économiques pour toutes les Parties et sur la manière dont ces idées pourraient être incorporées à un protocole ou autre instrument juridique. Il a demandé au secrétariat d'établir une compilation de ces communications, dans les langues originales.

29. L'AGBM a prié le secrétariat d'organiser à l'occasion de la troisième session un atelier informel qui mettrait l'accent sur les politiques et les mesures et tiendrait compte des corrélations avec les objectifs chiffrés. Les Parties ont été invitées à faire connaître au secrétariat, le 30 novembre 1995 au plus tard, leurs vues concernant l'organisation et le contenu d'une telle réunion. Il a été demandé au secrétariat d'inviter, compte tenu des vues exprimées et de l'intérêt manifesté, un certain nombre de Parties et d'organisations, y compris les Parties non visées à l'annexe I, à présenter des exposés, tout en veillant à assurer un équilibre adéquat entre les présentateurs.

30. L'AGBM a en outre prié le secrétariat, en mettant à profit les communications nationales, les rapports d'examen approfondi disponibles, le deuxième rapport d'évaluation du GIEC et les observations des Parties, d'établir un document qui ferait suite au document FCCC/AGBM/1995/6 et serait soumis, pour examen, à la troisième session.

Objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions selon des échéances précises (Point 3 b) de l'ordre du jour)

31. L'AGBM a procédé à un échange de vues initial sur l'établissement d'objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions selon des échéances précises - 2005, 2010 et 2020 par exemple - pour leurs émissions anthropiques par leurs sources et l'absorption par leurs puits des gaz à effet de serre pour les Parties visées à l'annexe I (FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 1/CP.1, par. 2 a)).

32. L'AGBM a réaffirmé l'importance de ces objectifs. Certaines Parties ont souligné les liens existants entre lesdits objectifs et l'élaboration des politiques et des mesures. L'importance des considérations fondamentales énumérées au paragraphe 2 a) du Mandat de Berlin a également été réaffirmée.

33. Les approches actuellement suivies pour fixer des objectifs chiffrés, comme celles qui sont énumérées dans le document FCCC/AGBM/1995/4, annexe, section II, paragraphe 4, ont été mentionnées comme options possibles. Il a été aussi suggéré un certain nombre de méthodes de rechange, par exemple des objectifs cumulatifs, multiparties, différenciés ou collectifs, ainsi qu'un système de budgets d'émissions (c'est-à-dire une certaine quantité d'émissions au cours d'une période donnée, de cinq ans par exemple). Ces options doivent encore être développées et précisées, et les Parties ont été invitées à le faire.

34. La nécessité pour l'AGBM d'évaluer les résultats des analyses disponibles pour un certain nombre de ces objectifs a été soulignée. La troisième session de l'AGBM offrirait une première occasion de proposer dans l'évaluation des informations pertinentes et de resserrer l'éventail des options possibles, en tenant compte, plus particulièrement, des coûts environnementaux et socio-économiques et des avantages pour toutes les Parties.

35. Il est également apparu nécessaire que les Parties étudient plus avant les concepts applicables à la différenciation entre les Parties visées à l'annexe I et au partage équitable des charges, et notamment d'éventuels indicateurs ou critères de différenciation dans le contexte du développement durable et les moyens de leur mise en oeuvre.

36. En ce qui concerne les échéances, il serait essentiel de combiner les délais nécessaires pour induire des changements dans les structures d'émissions et les niveaux d'absorption avec la nécessité de rendre compte et de faire le point à intervalles réguliers. L'idée de mettre en place des incitations destinées à encourager l'adoption de mesures rapides méritait d'être approfondie et étudiée plus avant par les Parties.

37. L'AGBM examinerait avec beaucoup d'intérêt les aspects du deuxième rapport d'évaluation du GIEC qui concernaient les objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions. Ce rapport était considéré comme une source d'information fondamentale pour les travaux de la troisième session. L'AGBM a invité le Président et autres membres intéressés du Bureau du GIEC à présenter à ce moment-là les conclusions.

38. L'AGBM a demandé au secrétariat d'organiser, à l'occasion de sa troisième session, une réunion informelle où les Parties et des organisations intergouvernementales feraient des exposés techniques pour présenter les informations analytiques disponibles sur les objectifs chiffrés et les échéances et sur leurs impacts. Les Parties ont été invitées à faire connaître au secrétariat, le 30 novembre 1995 au plus tard, leurs vues sur l'organisation et le contenu d'une telle réunion. Compte tenu des vues exprimées et de l'intérêt manifesté, le secrétariat a été prié d'inviter les Parties et les organisations, y compris les Parties non visées à l'annexe I, à faire des exposés techniques, en veillant à assurer un équilibre approprié entre les présentateurs.

39. L'AGBM a en outre demandé au secrétariat d'élaborer, pour examen à sa quatrième session, un document passant en revue les indicateurs susceptibles d'être utilisés pour définir les critères de différenciation à appliquer entre les Parties visées à l'annexe I.

## **V. PROMOTION SOUTENUE DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 4.1**

(Point 4 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

40. L'AGBM a examiné cette question à ses 3ème et 4ème séances, le 31 octobre et le 1er novembre. Il a entendu des déclarations de représentants de 21 Parties, dont un qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre encore au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS). Un représentant d'une organisation intergouvernementale a fait une déclaration.

## 2. Conclusions

41. Sur la base d'une proposition du Président, l'AGBM, à sa 7ème séance, le 3 novembre, a adopté les conclusions suivantes.

42. Un certain nombre de Parties ont rendu compte des mesures qu'elles appliquaient actuellement pour donner suite à l'article 4.1, notamment en ce qui concerne la coopération entre les Parties. Les Parties ne figurant pas à l'annexe I de la Convention se sont déclarées prêtes à aller de l'avant dans la préparation de leurs communications initiales, en tenant compte des paragraphes 3, 5 et 7 de l'article 4 de la Convention et de l'alinéa b) du paragraphe 2 du Mandat de Berlin, afin de promouvoir leur développement durable.

43. Il a été noté que le SBSTA examinerait à sa deuxième session les recommandations du secrétariat au sujet des directives pour la préparation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBSTA/1995/3, par. 35).

44. L'AGBM a pris note avec satisfaction du document directif du Groupe des 77 et de la Chine sur l'organisation d'un atelier ou d'un forum consacré aux communications initiales des Parties non visées à l'annexe I (voir FCCC/AGBM/1995/Misc.1/Add.4). Un échange de vues a eu lieu sur la nécessité d'un atelier ou d'un forum au cours duquel des experts des Parties non visées à l'annexe I pourraient comparer leurs expériences au sujet des méthodes applicables aux communications initiales et de leur élaboration. L'AGBM a invité son président à avoir des consultations avec le Président du SBSTA, ainsi qu'avec le Président du Groupe des 77 et de la Chine, et les Parties non visées à l'annexe I, et leur a demandé d'organiser avec l'appui du secrétariat un atelier ou un forum à l'occasion de la deuxième session du SBSTA, donc avant la prochaine session de l'AGBM. L'expérience acquise par les Parties de l'annexe I dans l'application des méthodologies et l'élaboration de leurs communications serait d'un grand intérêt pour l'atelier ou le forum.

45. Il a été souligné qu'il était essentiel de disposer en temps voulu de ressources financières pour donner aux Parties non visées à l'annexe I, y compris aux pays les moins avancés, les moyens d'élaborer leurs communications. L'AGBM a noté que le Fonds pour l'environnement mondial (GEF) commençait à prendre des mesures en ce sens et a encouragé le GEF à assurer à cet effet un apport adéquat et rapide de ressources.

46. Le Groupe spécial a réaffirmé la nécessité d'avoir à sa troisième session un débat sur les technologies novatrices, efficaces et les plus modernes.

**VI. CARACTERISTIQUES EVENTUELLES D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE  
INSTRUMENT JURIDIQUE**

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

47. L'AGBM a examiné cette question à sa 5ème séance, le 1er novembre. Il a entendu des déclarations de représentants de 14 Parties, dont un qui a pris la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS).

2. Conclusions

48. Sur la base d'une proposition du Président, l'AGBM, à sa septième session, le 3 novembre, a adopté les conclusions suivantes.

49. L'AGBM a procédé à des échanges de vues préliminaires sur cette question. Il a retenu un certain nombre de problèmes, en particulier les liens institutionnels entre la Convention et un protocole ou autre instrument juridique, le rôle du secrétariat, les examens des engagements des Parties visées à l'annexe I, les mécanismes de compte rendu et d'examen, les organes subsidiaires, l'utilisation des annexes et la nécessité d'éviter les doubles emplois et les chevauchements, et a pris note d'un certain nombre de propositions sur ces questions. Le secrétariat a été invité à examiner les moyens de rattacher les institutions et les processus établis par la Convention à un protocole ou autre instrument juridique qui pourrait être adopté à l'avenir, et à présenter à l'AGBM un document que le Groupe spécial examinerait lors d'une session future.

50. Plusieurs Parties ont réaffirmé leur soutien au projet de protocole proposé par l'AOSIS (voir A/AC.237/L.22). Quelques Parties ont fait part de leur intérêt pour le schéma de plan présenté par l'Espagne au nom de la Communauté européenne pour servir de base à un futur protocole (voir FCCC/AGBM/1995/Misc.1/Add.3, p. 37 à 42).

51. Un protocole ou tout autre instrument juridique devrait porter sur tous les gaz à effet de serre, les émissions par source et les niveaux d'absorption par puits, et sur tous les secteurs pertinents.

52. L'AGBM a demandé au secrétariat d'établir un document récapitulatif passant en revue les conventions pertinentes existant actuellement. Ce document, qui serait soumis à l'AGBM pour examen à sa quatrième session, porterait sur la nature des engagements, les responsabilités communes mais différenciées des Parties, les arrangements et liens institutionnels entre les conventions et leurs protocoles ou tous autres instruments juridiques, et sur les éventuels paramètres régionaux.

53. L'AGBM a invité les Parties à soumettre au secrétariat, le 15 janvier 1996 au plus tard, des communications contenant des considérations supplémentaires sur les caractéristiques possibles d'un protocole ou d'un autre instrument juridique. Il a demandé au secrétariat d'établir une compilation de toutes les communications pertinentes dans les langues originales.

**VII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

54. A la 7ème séance, le 3 novembre, le Président, en l'absence d'un rapporteur élu, a présenté la première partie du projet de rapport de la session (FCCC/AGBM/1995/L.2). L'AGBM a examiné et adopté la première partie du projet de rapport.

55. A sa 7ème séance, le 3 novembre, l'AGBM a prié le Président de compléter le rapport avec le concours du secrétariat, en tenant compte des débats de l'AGBM, des conclusions sur les points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour et des modifications de forme nécessaires.

56. L'AGBM a entendu une déclaration faite au nom des organisations non gouvernementales s'occupant des problèmes d'environnement.

57. Le Président, après avoir remercié tous les participants de leur coopération constructive, a prononcé la clôture de la deuxième session de l'AGBM.

Annexe I**LISTE DES PARTICIPANTS**

1. Des représentants des 101 Parties ci-après à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont assisté à la deuxième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin :

Albanie	Gambie	Panama
Algérie	Géorgie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Allemagne	Grèce	Paraguay
Antigua-et-Barbuda	Guinée	Pays-Bas
Arabie saoudite	Guyana	Pérou
Argentine	Hongrie	Philippines
Australie	Iles Cook	Pologne
Autriche	Inde	Portugal
Bangladesh	Indonésie	République centrafricaine
Bénin	Irlande	République de Corée
Bolivie	Islande	République démocratique populaire lao
Botswana	Italie	République slovaque
Brésil	Japon	République tchèque
Bulgarie	Jordanie	Roumanie
Burkina Faso	Koweït	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cameroun	Lesotho	Samoa
Canada	Lettonie	Sierra Leone
Chili	Lituanie	Soudan
Chine	Luxembourg	Sri Lanka
Colombie	Malaisie	Suède
Communauté européenne	Malawi	Suisse
Comores	Maldives	Thaïlande
Costa Rica	Malte	Togo
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Trinité-et-Tobago
Cuba	Mexique	Tunisie
Danemark	Micronésie (Etats fédérés de)	Turkménistan
Egypte	Myanmar	Uruguay
Equateur	Niger	Vanuatu
Erythrée	Nigéria	Venezuela
Espagne	Norvège	Viet Nam
Estonie	Nouvelle-Zélande	Zambie
Etats-Unis d'Amérique	Ouganda	Zimbabwe
Fédération de Russie	Ouzbékistan	
Finlande	Pakistan	
France		

2. Ont aussi assisté à la session des observateurs des Etats ci-après non parties à la Convention :

Afrique du Sud	Honduras	Maroc
Belgique	Iran (République islamique d')	Mozambique
El Salvador	Iraq	République arabe syrienne
Ghana	Jamahiriya arabe libyenne	Turquie

3. Les bureaux et programmes ci-après de l'Organisation des Nations Unies étaient représentés :

Département de la coordination des politiques et du développement durable  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

4. Les institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies ci-après étaient représentées :

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI)  
Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC)  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Organisation mondiale du commerce (OMC)

5. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées :

*Organisations intergouvernementales :*

Agence internationale de l'énergie (AIE)  
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP)

*Organisations non gouvernementales :*

Alliance for Responsible Atmospheric Policy, Arlington (Etats-Unis)  
Association française du froid/Alliance Froid Climatisation Environnement, Paris (France)  
Business Council for a Sustainable Energy Future, Washington (Etats-Unis)  
Canadian Electrical Association, Montréal (Canada)  
Centre d'études pratiques de la négociation internationale, Genève (Suisse)  
Climate Action Network Latin America (CANLA), Santiago (Chili)  
Climate Action Network UK, Londres (Royaume-Uni)  
Climate Action Network-South East Asia, Quezon City (Philippines)  
Climate Network Europe, Bruxelles (Belgique)  
Edison Electric Institute, Washington (Etats-Unis)  
Environmental Defense Fund, Washington (Etats-Unis)  
Amis de la Terre International (FOE), Amsterdam (Pays-Bas)  
Foundation for International Environmental Law and Development, Londres (Royaume-Uni)

Germanwatch, Bonn (Allemagne)  
Global Climate Coalition, Washington (Etats-Unis)  
Global Industrial and Social Progress Research Institute, Tokyo (Japon)  
Greenpeace International, Amsterdam (Pays-Bas)  
Institut de recherche sur l'environnement, La Roche-sur-Foron (France)  
Académie internationale de l'environnement, Conches (Suisse)  
Chambre de commerce internationale, Paris (France)  
International Climate Change Partnership, Arlington (Etats-Unis)  
Conseil international des femmes, Paris (France)  
International Petroleum Industry Environmental Conservation Association,  
Londres (Royaume-Uni)  
International Society on Optics within Life Sciences, Münster (Allemagne)  
National Coal Association, Washington (Etats-Unis)  
Tata Energy Research Institute, New Delhi (Inde)  
The Climate Council, Washington (Etats-Unis)  
The Skies Above Foundation, Victoria (Canada)  
The Woods Hole Research Center, Woods Hole, Etats-Unis  
Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie  
électrique (UNIPEDA), Paris (France)  
Union of Concerned Scientists, Washington (Etats-Unis)  
Université de Tübingen, Centre des relations internationales,  
Tübingen (Allemagne)  
US Climate Action Network (CAN-USA), Washington (Etats-Unis)  
Verification Technology Information Centre, Londres (Royaume-Uni)  
World Coal Institute, Londres (Royaume-Uni)  
Conseil oecuménique des Eglises, Genève (Suisse)  
Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy, Wuppertal  
(Allemagne)  
Fonds mondial pour la nature, Gland (Suisse)

Annexe II**DOCUMENTS ETABLIS POUR LA DEUXIEME SESSION DU GROUPE SPECIAL  
DU MANDAT DE BERLIN**

Les documents suivants ont été établis pour la deuxième session de l'AGBM :

FCCC/AGBM/1995/3	Ordre du jour provisoire annoté
FCCC/AGBM/1995/3/Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire, et suggestions pour l'organisation des travaux
FCCC/AGBM/1995/4	Listes des questions définies par les Parties
FCCC/AGBM/1995/5	Annotated compilation of information relevant to the Berlin Mandate process
FCCC/AGBM/1995/6	Liste synthétique des politiques et mesures mentionnées par les Parties visées à l'annexe I dans leurs communications nationales
FCCC/AGBM/1995/Misc.1/ Add. 1, 2, 3 et 4	Implementation of the Berlin Mandate: comments from Parties
FCCC/AGBM/1995/L.2	Projet de rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de sa deuxième session

-----